

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 74

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ Domaine public

N° 4

Bi-mensuel romand
N° 74 8 juin 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Gaston Cherpillod

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Henri Galland

Jacques Morier-Genoud

Marx Lévy

Pierre Liniger

Christian Ogay

Le N° 75 sortira de presse le jeudi 23 juin 1967

L'intrusion de la politique étrangère

Quelques-uns de nos amis se sont étonnés que nous accordions tant de place au coup d'Etat grec, alors que « Domaine public » jusqu'ici avait trouvé son originalité en discutant d'abord les problèmes suisses, sans faire du gauchisme en politique étrangère.

Nous continuerons de parler affaires intérieures. Or l'affaire grecque précisément nous a beaucoup appris pour notre usage interne.

Tout d'abord elle nous a renseignés sur la justification du fascisme, dans l'esprit de nos concitoyens. Après la guerre, une fois révélée l'horreur des camps nazis, une fois oubliées partiellement les circonstances qui avaient fait naître le nazisme ou le fascisme, se crée en Suisse et dans le monde une sorte de conscience historique rétroactive. Le nazisme étant devenu synonyme d'horreur, on projetait cette image sur les années 34, 36, 39 etc. Comment ceux qui vivaient à cette époque n'en étaient-ils donc pas conscients de cette turpitude, de cette honte, de ce mépris de l'homme ? Quelles écailles avaient-ils donc sur les yeux ?

La génération qui arriva à la conscience politique après-guerre ne comprenait pas comment ce fut possible; elle cherchait quelques nazis réfugiés, la trace d'une croix gammée sur une tombe juive pour ameuter l'opinion, pour raviver la lutte, pour revivre à sa manière le passé, faute de mieux, étant née après les temps épiques.

Or les événements grecs ont rappelé quels furent les vrais processus d'acceptation du fascisme. On nous a expliqué, il y a quelques jours : le régime était corrompu, la gabegie régnait, les trains ne partaient pas à l'heure, il y avait des nids de poule sur les routes, la discorde civile éclatait, des communistes se camouflaient. Maintenant, l'administration est mise au pas, l'ordre règne, les trains partent à l'heure, le danger communiste est écarté. Etes-vous de ceux qui regrettent le gâchis d'autan ? Ce n'est pas que nous aimions les militaires, disent encore ceux qui tout en n'acceptant pas « comprennent » si bien, mais pourquoi défendre un politicien politicard comme M. Papandréou père ? Ces bons esprits, que ne diraient-ils pas, si la Grèce avait été plongée dans les conditions qui furent celles de l'Espagne en 1936, de l'Italie en 1922, de l'Allemagne en 1933 ? Jusqu'où ne pousseraient-ils pas la compréhension ?

En Grèce, pour la première fois depuis la fin de la

guerre sont recréées dans un pays européen les conditions qui permettent de comprendre comment furent acceptés les régimes fascistes. L'histoire n'est plus vécue rétroactivement; elle est redevenue concrète.

Le deuxième enseignement de ce coup d'Etat, nous en avons parlé longuement déjà, c'est l'importance de l'unification européenne. Seule une Europe unie, équilibrée, prospère, démocratique pourra arracher les pays méditerranéens au sous-développement et à la dictature. Quand en Suisse nous parlons Europe, c'est toujours en fonction de notre balance import-export. Et pourtant le rôle de l'Europe dans la sauvegarde de la paix et la défense de valeurs communes est tout aussi essentiel. Dans ce sens-là nous avons, nous Suisses, à être Européens. Il n'y a pas que le commerce qui compte, nous ne sommes pas boutiquiers seulement.

La politique étrangère nous écarte donc peu de notre propre ménage.

Israël en danger

La situation peut légitimement être simplifiée. Israël lutte aujourd'hui pour son existence et pour la liberté de son commerce. Il mérite un appui décisif de l'opinion occidentale.

On peut à la rigueur admettre que l'Union soviétique joue son jeu diplomatique : l'occasion est belle de s'introduire dans ce Moyen-Orient. Mais il n'y a aucune raison pour que le jeu de la diplomatie soviétique suscite des alignements dans la gauche européenne. En cautionnant le coup d'audace de Nasser qui fermait le golfe d'Akaba, l'U.R.S.S. a facilité le déclenchement du conflit. Faudrait-il applaudir ? Les deux Grands exigent que les autres nations renoncent à tout armement nucléaire, s'assurant ainsi, après entente, le monopole de la puissance. De quel droit si, en contrepartie, ils ne protègent pas la paix ?

Ils songent à ménager leur popularité dans le Tiers-Monde. Leur popularité, en Europe aussi, devrait compter de même à leurs yeux. Elle dépend de nos réactions.

La politique étrangère nous bouscule; mais son intrusion ne nous arrache pas à nos frontières, à nos soucis. Elle nous oblige à nous définir. Que veut la gauche, que veut l'Europe ?

Où va l'épargne ouvrière ?

L'épargne des assurances sociales privées en Suisse s'est élevée en 1964 à plus de 2 milliards. En 1965, elle atteignait même 2 milliards 275 millions. Dans la terminologie de notre comptabilité nationale elle groupe essentiellement les caisses de pensions autonomes, publiques et privées, les dépôts d'épargne constitués en faveur d'employés, les fonds de prévoyance et les assurances collectives des compagnies d'assurance sur la vie. L'ensemble de la fortune de ces caisses, y compris les réserves mathématiques des assurances collectives des compagnies d'assurance doit certainement atteindre les 20 milliards.

Ces quelques chiffres illustrent de façon claire le rôle économique extrêmement important de ces institutions. Mais qui donc décide de la politique de placement de cette immense fortune constituée par les contributions des employeurs et des salariés ? Juridiquement, dans le secteur public, les caisses de retraite relèvent du droit public.

Dans le secteur privé règnent les fondations, constituées en vertu des articles 80 et suivants du Code civil suisse. En 1956, le Conseil fédéral a renoncé à proposer une législation spéciale sur ces fonds. Il a préconisé simplement une adjonction au Code des

obligations et au Code civil suisse. L'article 89 bis C.C.S., alinéa 3, précise : « Si des employés versent des contributions à la fondation, ils participent à l'administration dans la mesure au moins de ces versements ».

Mais le plus souvent les employeurs, en vertu d'un versement initial au capital de fondation, sont majoritaires.

D'autre part, les représentants des employés se soucient avant tout de la sûreté des placements effectués; ils se préoccupent moins d'utiliser le pouvoir économique de ces gigantesques sommes.

Aujourd'hui on ne peut accepter une telle situation. L'épargne-prévoyance prend une importance décisive pour le financement des investissements. La part des employés et des ouvriers est au moins d'un milliard par année. Tout en obtenant des garanties pour la sûreté de ces placements, les employés désirent aussi que par cette épargne soient financés des investissements pour eux primordiaux : plutôt des logements en Suisse que des shopping centers en Allemagne.

Le droit des ouvriers et des employés de décider du placement de leur épargne, et par là-même de l'orientation, pour une part, de l'économie nationale, devient un droit primordial.